

CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

SESSION DE JUIN 2013

Espace naturels remarquables de Bretagne,

Emile BIHAN, groupe Bretagne Écologie

Monsieur le Président, chers collègues,

Ce bordereau concernant les Espaces Remarquables de Bretagne et les Réserves Naturelles Régionales me donne l'occasion d'aborder une question qui leur est très étroitement liée. C'est celle de leur protection et tout particulièrement la protection du littoral, quand l'espace remarquable en question en relève.

Quelques vingt-sept années après sa promulgation, tout le monde s'accorde pour reconnaître le bien fondé de la loi littoral.

Et c'est logique puisqu'aujourd'hui la jurisprudence a clairement précisé son champ d'application. La notion de « paysage remarquable », la délimitation des espaces proches du rivage, la bande littorale des 100 mètres, l'extension de l'urbanisation en continuité des hameaux existants, la distinction entre hameau et village ... Autant de notions qui sont à l'heure actuelle bien définies et sur lesquelles les élus peuvent s'appuyer.

Il a été récemment proposé aux parlementaires de réformer cette Loi Littorale pour mettre à l'abri les élus locaux se plaignant de recours « abusifs » intentés par certaines associations de protection du littoral ...

Certes, la loi peut être légèrement amendée, et tout particulièrement pour que des activités primaires respectueuses de l'environnement puissent se développer sereinement. Je pense par exemple aux parcs éoliens terrestres qui sont bloqués par cette contradiction insoluble entre d'une part l'obligation de construire un parc à proximité des hameaux existants et d'autre part l'obligation de respecter au minimum 500 mètres de l'habitation la plus proche.

Apporter des précisions d'accord, mais en faisant bien attention à ne pas ouvrir la boîte de Pandore !

Enfin, nous constatons que les associations et tout particulièrement celles qui défendent activement l'environnement n'ont pas été consultées en amont.

Nous espérons qu'elles le seront pendant la procédure de révision et que, dans les semaines qui viennent la voie d'un dialogue constructif aboutisse afin de concilier la défense de nos 2700 km de littoral avec les intérêts de certains acteurs économiques de ces territoires sensibles, devenus extrêmement fragiles car déjà trop convoités.

Je vous remercie.